

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 27 (1886), p. 345-355

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1886__27__345_0

© Société de statistique de Paris, 1886, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1886.



I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1886.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. A. de Foville. Le procès-verbal de la séance du 21 juillet est adopté (voir le numéro d'août).

Il est procédé à l'élection de plusieurs membres nouveaux :

MM. J.-B. NACIAN, publiciste, présenté par MM. Loua et Cheysson ; et Léon DUCRET, directeur de l'Exposition du travail et vice-président du syndicat de l'Union nationale, présenté par MM. Neymark, Limousin et Robÿns, sont nommés **membres titulaires**.

M. Paul CHALVET, docteur en droit, directeur de la Compagnie foncière de France, déjà admis en qualité de membre titulaire, est nommé **membre fondateur**.

Enfin, sur la proposition de MM. Yvernès et Robÿns, M. DOMIS DE SEMERPONT, secrétaire général du ministre de la justice en Belgique, est nommé **membre associé étranger**, en remplacement de M. Oudart, décédé.

M. le Président fait connaître à la Société que, dans sa séance du 15 de ce mois, le Conseil a accepté le legs de 1,000 fr., qu'elle doit à la libéralité de notre ancien et regretté président, le D^r Bourdin.

Un grand nombre d'ouvrages ont été adressés à la Société, et M. le Secrétaire général en fait la nomenclature (1). Quelques ouvrages sont désignés plus particulièrement à l'attention de l'assemblée par M. le Président, qui en donne une analyse sommaire, ce sont : 1° le rapport de M. Vauthier sur les travaux au port du Havre, avec annexes contenant plusieurs cartes et diagrammes ; 2° l'ouvrage de M. Hartmann sur la question de l'alcool, dont la discussion doit se poursuivre dans cette séance ; un rapport de M. Fleury sur la protection du premier âge, dans le départe-

(1) Voir à la fin du procès-verbal.

tement de la Creuse ; un travail très important du savant statisticien allemand, le professeur Auguste Meitzen, sur la théorie et les applications de la statistique, qu'il sera utile de comparer à l'article de M. de Johannis sur le même sujet, inséré dans le numéro d'octobre de notre Journal.

Sur la citation qui vient d'être faite de l'article de M. de Johannis, M. FLECHEY demande à faire remarquer que dans ce mémoire, qui lui semble d'une grande valeur, M. de Johannis appuie incidemment sur le danger qu'il y a pour le statisticien de conclure de la régularité de certains faits, à la régularité de la cause qui les produit ou est censée les produire. Il cite, à ce propos, les déductions qu'on a tirées, pour ou contre l'existence de la libre volonté humaine, de certains faits de l'ordre moral et conclut en disant qu'à cet égard la statistique n'a rien prouvé et ne pouvait rien prouver.

M. Flechey croit devoir rappeler qu'il y a 13 ans, il a été amené à lire à la Société un mémoire dans lequel il traitait le même sujet et arrivait aux mêmes conclusions. Il demande la permission d'emprunter à ce travail les lignes suivantes :

Que résulte-t-il, par exemple, d'une loi des crimes par âge ? L'exercice du libre arbitre est influencé, d'une façon que nous ne pouvons apprécier, par le milieu physique, intellectuel et moral dans lequel agit l'homme individu. Qui pourrait nier, en effet, la portée qu'ont sur nos actions des milieux que nous n'avons pas choisis et dont la nature repose sur une diversité indéniable de tempéraments, d'éducatons, d'aptitudes naturelles, de connaissances acquises ? Le libre arbitre ne nous paraît donc pas en cause dans son essence, parce que la cause qui régit les actions individuelles est complexe. Il en résulte qu'elle permet aux influences réciproques des milieux et du libre arbitre de se combiner *librement* dans une mesure qui peut être très différente suivant les individus, sans que la *régularité* de la loi en soit atteinte (1).

M. Flechey dit que la conclusion ci-dessus a reçu l'assentiment de M. Hippolyte Passy, lors de la discussion à laquelle le mémoire ci-dessus a donné lieu dans le sein de la Société (séance du 8 novembre 1873). Il ajoute que, consulté par lui sur cette question, M. Quetelet y a complètement adhéré.

Comme les conséquences philosophiques de la loi binominale de l'illustre savant, appliquées aux faits de l'ordre moral, ont été l'objet de nombreuses controverses, il lui a paru utile de signaler l'appréciation de M. Quetelet. On voit qu'elle corrobore pleinement l'opinion soutenue par lui et en dernier lieu par M. de Johannis.

Après cette digression, M. le Président reprend l'examen des livres offerts à la Société, parmi lesquels se trouvent le tome XIII de la Statistique annuelle de la France, offert par le ministre du commerce et de l'industrie ; la statistique de l'industrie minérale et celle du tonnage des voies navigables, offertes par le ministre des travaux publics ; deux magnifiques volumes des *Census* des États-Unis, plusieurs statistiques italiennes, russes, danoises et allemandes, toutes d'un très grand prix.

A la suite de cette longue énumération, M. le Président dit qu'il lui reste cependant un autre ouvrage à signaler, c'est celui que la Société se présente à elle-même. Il veut parler du livre qu'elle vient de faire paraître pour rappeler le souvenir du 25^e anniversaire de sa fondation. Ce livre, édité avec luxe, ne contient pas moins de 456 pages grand in-8^o jésus, et ce n'est pas de la faute de notre secrétaire

(1) De l'Influence de l'action individuelle sur les conditions de l'état social. (*Journal des Économistes*, numéro de janvier 1871.)

général s'il n'a pas paru en même temps que celui que la Société de statistique de Londres a consacré à son jubilé.

Il se compose de quatre parties : dans la première se trouve le discours si remarquable par lequel notre ancien président, M. Léon Say, a souhaité la bienvenue à nos hôtes étrangers ; la seconde partie contient 16 mémoires d'une grande importance scientifique, où, à côté des signatures de nos collègues, Antony Rouillet, Fournier de Flaix, Loua, Hugo, Juglar, Turquan, Levasseur, Bertillon et Cheysson, on trouve celles de plusieurs de nos amis du dehors : Ignatius, Beaujon, Taché, Kiaër, Fassiaux et Leemans.

La troisième partie (ce ne sera pas la moins goûtée) contient l'histoire de la statistique dans les principaux pays, son organisation, ses travaux et ses publications. Toutes ces notices, absolument originales, ont été rédigées par les différents chefs de la statistique officielle. On doit se rappeler que le fascicule réservé à la France, est précédé d'une savante introduction de M. E. Levasseur.

La quatrième partie, enfin, est consacrée à la Société de statistique elle-même, ce qui permet à nos membres nouveaux de se rendre un compte exact des travaux de leurs devanciers.

Un pareil ouvrage, dû à la collaboration de tant d'auteurs différents, offrait de réelles difficultés d'exécution. Ces difficultés ont été résolues, grâce au zèle et à la compétence de notre secrétaire général, M. Toussaint Loua, chargé par la Société de cet important travail, et qui en a poursuivi, pendant un an, l'exécution.

M. le Président termine cet exposé en offrant à M. Loua, au nom de la Société tout entière, le premier exemplaire paru du livre du 25^e anniversaire. (*Applaudissements-répétés.*)

M. LOUA reçoit, avec une vive émotion, ce témoignage d'estime et remercie avec effusion le Président ainsi que la Société.

M. O. KELLER demande à dire quelques mots sur la carte polychrome qui accompagne la statistique minérale de 1884, et dont un exemplaire est affiché dans la salle. Cette carte est précédée d'un tableau général de la production minérale et métallurgique des principaux pays du globe, dont elle traduit graphiquement les chiffres, de manière à présenter aux yeux une image aussi nette que possible des diverses substances minérales qu'on y exploite.

A cet effet, on a construit pour chaque pays un diagramme particulier comprenant une série de cercles et de carrés distribués dans un ordre régulier. Les *cercles* représentent la production des combustibles minéraux (houille, anthracite, lignite), des minerais de fer, des autres minerais de tout genre, du pétrole et des bitumes, du sel (gemme ou marin) et des substances diverses tirées des mines.

Les *carrés* figurent la production des métaux.

La carte montre, dans les deux cas, l'importance du poids et aussi de la valeur des produits sur place, grâce à la superposition de deux cercles ou bien de deux carrés, ayant leur centre commun. De ces deux figures semblables, la plus foncée correspond au poids, tandis que l'autre, faiblement teintée, correspond à la valeur.

Les chiffres inscrits sur la carte à l'encre noire indiquent des *milliers de tonnes* ; les chiffres à l'encre bleue, des *milliers de francs*. Par exception, le poids de l'or et de l'argent est indiqué en kilogrammes.

C'est aux combustibles qu'est réservée la partie centrale de chaque diagramme. Les autres produits gravitent tout autour dans un ordre uniforme : la fonte, les

métaux précieux et les métaux usuels occupent la région supérieure ; les sels et autres substances la partie inférieure. Quant aux minerais, ils sont placés au-dessous des métaux qui en proviennent, bien qu'il n'y ait pas toujours corrélation entre ces deux termes, les minerais provenant souvent de pays étrangers. Le relevé des minerais manque d'ailleurs pour certains pays.

Les indications de la carte font ressortir la production annuelle du globe comme il suit, en éliminant les minerais qui feraient double emploi avec les métaux. En général, ces chiffres se rapportent à l'année 1884 :

P R O D U I T S.	Q U A N T I T É S.	V A L E U R.
	Milliers de tonnes.	Milliers de francs.
1° Métalliques.		
Fonte	20,042	1,410,894
Or (146,109 kilogr.)	»	490,000
Argent (2,916,098 kilogr.)	»	614,900
Cuivre	258	351,963
Plomb	452	149,366
Zinc	314	116,706
Étain	37	78,886
Mercure	3,4	15,114
Nickel, cobalt, platine, antimoine	2,6	12,431
	21,109,0	3,240,260
2° Non métalliques.		
Charbon	413,145	2,935,205
Pétrole, schiste et asphaltes	5,990	327,634
Sel gemme et sel marin	8,182	175,428
Pyrites de fer, soufre, etc.	1,170	71,745
	428,487	3,510,012
	449,596	6,750,272

M. KELLER fait ressortir, à l'aide des indications de la carte, la part afférente à chaque pays dans cette immense production qui se chiffre au total, et indépendamment des pays dont la production n'est pas connue, comme les plateaux de l'Asie, la Chine, etc., par près de sept milliards de francs.

En ce qui concerne le charbon, la France tient le quatrième rang et vient après l'Empire allemand et avant la Belgique. L'Angleterre produit huit fois plus de houille que nous, les États-Unis, cinq fois, la Prusse, trois fois plus.

Pour la fonte, l'ordre est le même. Cependant, les différences sont moindres ; notre production n'est que le quart de celle du Royaume-Uni, mais elle atteint les deux tiers de celle de l'Empire allemand.

En résumé, dans le total général, la part de la France est d'environ 7 p. 100. L'honorable membre ajoute que parmi les différents éléments de la richesse minérale du globe, c'est le charbon qui tient le premier rang, sa valeur est presque le triple de celle des métaux précieux. C'est donc à bon droit qu'on a appelé notre siècle, le siècle de la houille. Peut-être le 20^e siècle sera-t-il celui de l'électricité.

M. le Président remercie M. Keller de son intéressante communication et, conformément à l'ordre du jour, il ouvre la discussion sur la question de l'alcool.

M. E. CHEYSSON se réserve de présenter plus tard quelques considérations à ce sujet, mais, en attendant, il appelle l'attention de la Société sur deux diagrammes et un cartogramme, dans lesquels il a résumé les documents officiels relatifs à l'alcool.

Dans le premier diagramme, il a représenté la marche progressive de l'alcool, considéré dans sa production et sa consommation, avec indication du commerce de ce produit à l'importation et à l'exportation. Dans le deuxième, il a comparé les différentes espèces d'alcools, l'alcool de vin et les alcools d'industrie, en montrant que ces derniers forment aujourd'hui presque la totalité de l'alcool consommé (95 p. 100). Le cartogramme a pour but de comparer les différents pays de l'Europe au point de vue de l'alcoolisme. On y trouve, pour chacun d'eux, le nombre de cabarets, la consommation et le produit de l'impôt, le tout par habitant.

Dans la prochaine séance, M. Cheysson fera ressortir, s'il y a lieu, les conclusions qui ressortent de ces figures graphiques, dont il fait hommage à la Société.

M. FOURNIER DE FLAIX, à qui M. Hartmann, qui devait parler le premier, cède son tour de parole, expose rapidement que, depuis la discussion à laquelle la question de l'alcool a donné lieu devant la Société de statistique, il a publié deux articles dans la *Revue scientifique*. Le premier article a été consacré spécialement à combattre l'assertion de M. Alglave, que l'alcool était de nature à arrêter la marche de la civilisation européenne, et le second a été fait en vue de montrer l'impossibilité absolue de monopoliser la fabrication et le commerce de l'alcool en France.

L'honorable membre ne croit pas devoir produire les chiffres que tout le monde peut contrôler; il se contente de rappeler qu'il suffit d'examiner les conditions comparées du Nord de la France, où se consomme l'alcool, et du Midi où l'on n'en consomme que fort peu, — de l'Écosse où la consommation atteint son maximum et de l'Espagne où elle est à son minimum, pour se convaincre que la consommation de l'alcool est en rapport avec le climat, le travail et l'alimentation; qu'elle est d'une nécessité absolue et qu'elle passe par les mêmes phases que celle du vin qui a été si longtemps contestée, qui l'est encore et qui n'en est pas moins essentiellement alimentaire. Or, l'augmentation de la consommation de l'alcool est en relation directe avec la diminution de celle du vin.

Quant au monopole, M. Fournier de Flaix rappelle qu'il existe en France 500,000 bouilleurs de cru, que l'industrie et le commerce des alcools et boissons alcooliques est une des richesses de la France, car la France est le centre principal d'un mouvement énorme d'alcools, de tafias, de rhums et liqueurs de tout genre et que *tout monopole, quel qu'il soit*, aurait pour résultat fatal d'anéantir ou du moins de compromettre ces immenses intérêts.

M. Fournier de Flaix termine en disant que, pour organiser ce monopole, il faudrait toute une armée d'agents fiscaux et établir des règlements en opposition formelle avec nos mœurs et nos institutions.

Il se propose de prendre la parole dans la prochaine séance pour établir, par des documents précis, la similitude des phases par lesquelles ont passé les consommations de l'alcool et du vin, ainsi que la corrélation de la consommation de l'alcool avec le travail parfois excessif de l'ouvrier des industries mécaniques et des mines.

M. ALGLAVE répond, en peu de mots, que, par son système, il n'a eu en vue que de réprimer les falsifications dont l'alcool est l'objet, et qu'il ne pourrait avoir l'intention de détruire l'industrie de l'alcool provenant de la vigne, cette industrie n'existant pour ainsi dire plus depuis l'invasion du phylloxera. Il montre, en effet, que dans les Charentes, qui sont le siège de la fabrication de l'eau-de-vie de vin, l'alcool industriel forme l'essence même des produits vendus sous le nom de *Cognacs*, et il en est de même des *Armagnacs*.

M. HARTMANN obtient la parole et s'exprime en ces termes :

La consommation des boissons alcooliques est-elle utile, ou est-elle nuisible? Nous venons d'assister à une discussion intéressante sur ces points. Pour le moment, je ne suivrai pas MM. Fournier de Flaix et Alglave dans cette voie. Je m'appliquerai surtout à faire une recherche de statistique sur l'emploi de l'alcool imposé.

Dans notre réunion du mois d'avril dernier, MM. Stourm et Alglave ont fait des communications au sujet de cette question de l'alcool, et nous avons vu que leur but était de tirer un revenu plus grand de l'imposition de l'alcool; leurs propositions, par ce fait, tendent à enrayer la marche croissante de la consommation de cette substance.

M. ALGLAVE. — Je ne vise pas à restreindre la consommation des alcools.

M. HARTMANN. — Que vous le vouliez ou non, Monsieur Alglave, votre système de monopole avec un impôt très élevé, ferait décroître la consommation. En tout cas, M. Stourm ne cache pas son désir de mettre un frein, par des mesures fiscales, à la consommation des boissons alcooliques qu'il considère comme nuisibles à la santé publique. Cette opinion est aussi celle d'un certain nombre de nos collègues.

On dit : La consommation des alcools augmente dans des proportions effrayantes ! On considère cette progression rapide de consommation comme tout à fait particulière à l'alcool. On se garde bien de remarquer que cette progression existe pour les principales denrées, boissons fermentées, sucre et café et qu'elle est la conséquence de l'accroissement du bien-être des populations. Devons-nous nous en réjouir ou nous en effrayer? Je ne discute pas à ce sujet, je constate. Je fais remarquer cependant que nos pères vivaient bien il y a deux siècles, sans absorber ni alcool, ni sucre, ni café...

M. ALGLAVE. — Votre opinion sur ce point est contraire à celle de M. Fournier de Flaix.

M. FOURNIER DE FLAIX. — J'ai dit aussi que la croissance de consommation des alcools était le résultat de la civilisation. Je dis de même pour le sucre et pour le café.

M. HARTMANN. — La consommation des alcools a constamment et lentement progressé, elle a doublé en 30 ans; il faut remonter à 1855 pour trouver la moitié du chiffre de 1884. Si nous la comparons à celles des produits alimentaires que nous avons énumérés, voici ce que nous constatons :

	1855.	1884.
Alcools.	714,813 hectol.	1,488,685 hectol.
Boissons fermentées : vins, cidres et bières.	35 millions d'hectol.	72 millions d'hectol.
Sucres.	168 millions de kilogr.	379 millions de kilogr.
Cafés	20 —	65 —

En 30 ans, la consommation des sucres a plus que doublé, celle des cafés a triplé. Celles des boissons spiritueuses et fermentées a donc pris moins d'extension. La progression de la consommation de l'alcool n'est alors pas si grande qu'on le dit.

Nous ajouterons que, pour le vin, le sucre et le café, il n'y a qu'une consommation de bouche, tandis que pour l'alcool, il y a des emplois bien divers, et la quantité

imposée n'est pas celle de la consommation en boissons. Il faut bien le remarquer, cette distinction, MM. Stourm et Alglave ne l'ont pas faite : comme plusieurs publicistes qui ont traité la question des alcools, ils ont considéré que la quantité imposée s'écoulait exclusivement dans les boissons ; ils nous ont présenté des proportions de consommation par nombre d'habitants, par nombre de débits et par nombre de petits verres ; toutes proportions basées sur l'absorption en boissons des 1,488,000 hectolitres imposés.

M. Stourm disait dans sa communication au mois d'avril : « Chaque Français, en 1884, a consommé en moyenne, 3^{lit},95 d'alcool pur par an, ou 395 petits verres d'eau-de-vie ; ce qui fait 14 milliards 886 millions de petits verres pour l'ensemble de la France... On comprend l'effroi légitime des hygiénistes, l'émotion justifiée des moralistes, en présence de ces 15 milliards de petits verres annuels, et leur appel à de nouveaux moyens fiscaux pour entraver la pernicieuse propagation en France d'une habitude qui ruine la santé publique et qui dégrade les mœurs. »

Il y a une erreur dans cette allégation : des alcools imposés trouvent en grande partie, un emploi autre que la composition des boissons d'agrément. Nous évaluons qu'un sixième des 1,488,000 hectolitres imposés en 1884, soit environ 250,000 hectolitres, ont servi à des préparations industrielles, notamment dans la parfumerie et dans la pharmacie.

M. ALGLAVE. — Mais les alcools destinés à l'industrie ne sont pas compris dans les 1,488,000 hectolitres.

M. HARTMANN. — Il y a eu évidemment en 1884 les alcools dénaturés et, comme tels, dégrevés des quatre cinquièmes de la taxe ; les 44,000 hectolitres qui ont été ainsi constatés ont servi à des préparations industrielles grossières, à des compositions de vernis, etc., comme l'indique d'ailleurs le *Bulletin de statistique du ministère des finances* (avril 1886). Mais nous voulons parler des quantités beaucoup plus considérables qui ont servi à des préparations plus délicates, surtout à la composition de produits de parfumerie et de pharmacie. Ces quantités ont été soumises au droit général de consommation. A ce sujet, l'administration des finances nous indique encore, dans le *Bulletin de statistique* du mois d'avril dernier, page 400, que, sur les 1,488,000 hectolitres imposés en 1884, 240,000 ont été vendus sous forme d'esprits, indépendamment des quantités qui ont été employées dans les boissons.

M. ALGLAVE. — Ces 240,000 hectolitres d'esprit ont dû être livrés à des fabricants pour servir à la préparation des liqueurs.

M. HARTMANN. — Je le répète : ces 240,000 hectolitres sont indiqués par l'administration en dehors des emplois qu'elle énumère relativement à la composition des boissons. Avant la publication de ce renseignement, j'avais trouvé, par une enquête personnelle, que ce chiffre devait être d'environ 250,000 hectolitres. Il ne s'éloigne pas beaucoup des indications administratives.

Il y a donc, à n'en pas douter, des alcools en quantité notable, qui n'entrent pas dans la composition des boissons. J'insiste sur ce point, car il a son importance. Il suffit, messieurs, de remarquer le développement de certaines industries, où l'alcool est beaucoup utilisé, pour reconnaître l'exactitude de cette affirmation : une seule maison de parfumerie, qui n'est pas la plus grande, emploie annuellement 190,000 litres d'alcool. Presque tous les produits *alcooliques* de parfumerie sont écoulés en France ; l'exportation de ces produits est dans une très faible proportion

par rapport à la consommation française; elle a été cependant de 718,000 litres en 1884.

M. ALGLAVE. — Nos produits de parfumerie chargés d'impôts ne peuvent lutter contre la concurrence étrangère, et surtout contre la concurrence allemande.

M. HARTMANN. — Ce n'est pas avec votre système de monopole, en portant le prix de l'alcool à 10 fr. le litre, que vous favoriserez notre exportation de ces produits.

Quant aux compositions pharmaceutiques à base d'alcool, elles sont de plus en plus prescrites : pour les hôpitaux de Paris, seulement, l'administration de l'Assistance publique achète annuellement de 60,000 à 80,000 litres d'alcool à 90°; de 6,000 à 8,000 litres d'eaux-de-vie à 58°; et de 30,000 à 40,000 litres de rhum à 54°.

En outre, il est employé beaucoup d'alcools non dénaturés, pour brûler, pour conserver certaines substances et pour des industries diverses : la dorure, la photographie, etc.

Suivant mes informations particulières, il n'y a que 1,250,000 hectolitres d'alcool, en chiffres ronds, qui entrent dans la composition des boissons.

M. ALGLAVE. — Il faut porter plutôt l'attention sur la qualité que sur la quantité des alcools employés dans les boissons... Ces alcools devraient être rectifiés.

M. HARTMANN. — Nous examinerons ce point plus tard. Cependant, puisque M. Alglave parle de rectification, constatons qu'il serait facile de l'obtenir complète des fabricants d'alcool; ils sont tous étroitement surveillés par les agents de la Régie, et l'on pourrait exiger que tous les alcools destinés à la préparation des boissons soient suffisamment rectifiés. Cette opération serait d'autant plus facile que les neuf dixièmes des alcools sont produits par 250 distillateurs sur 2,035 bouilleurs de profession, et qu'il n'y a même que 47 grandes distilleries ayant produit 1,325,000 hectolitres sur les 1,795,000 hectolitres de la production totale de 1885. (*Bulletin de statistique du Ministère des finances*. Avril 1886, page 388.)

M. CLAUDE (*des Vosges*). — Indépendamment de la fabrication constatée, il y a de mauvais alcools produits en fraude par les bouilleurs de cru, et qui sont consommés à l'état de flegmes, sans aucune rectification. D'après les affirmations les plus autorisées, il y a, au minimum, 500,000 hectolitres ainsi consommés clandestinement.

M. HARTMANN. — On ne connaît pas la quantité exacte produite par les bouilleurs de cru, l'administration l'évalue à 62,000 hectolitres. Le chiffre réel doit être beaucoup plus élevé. Il faudrait évidemment surveiller la fabrication des bouilleurs de cru. C'est une mesure nécessaire.

M. ALGLAVE. — On ne parviendra jamais à exercer cette surveillance.

M. HARTMANN. — Si l'on ne peut atteindre les bouilleurs de cru, si l'on doit laisser consommer en franchise une grande partie des alcools, il est injuste de maintenir l'impôt des boissons qui ne pèse alors que sur une fraction des consommateurs. Mais je crois possible d'arriver par des mesures administratives à la constatation de presque toutes les quantités produites; et, en prenant le chiffre indiqué par M. Claude comme importance de la fabrication clandestine des bouilleurs de cru, c'est-à-dire 500,000 hectolitres, en les imposant au droit actuel, le Trésor verrait son revenu s'augmenter de 80 millions, sans qu'il fût besoin d'augmenter la quotité du droit.

Mais, revenons à l'emploi des 1,488,000 hectolitres imposés, le premier point

que je désire exposer tout d'abord. Voici comment je résume les résultats qui sont indiqués, à ce sujet, par le ministère des finances (*Bulletin de statistique*. Avril 1886, page 400) :

239,865	hectolitres,	en esprits divers, eaux de senteur, parfumerie, pharmacie, etc.
79,514	—	dans les liqueurs et les fruits à l'eau-de-vie.
84,945	—	dans les spiritueux dits apéritifs :
		dont 50,235 en absinthes;
		34,710 en bitters et amers.
1,084,361	—	dans les autres spiritueux dits digestifs :
		dont 965,555 en eaux-de-vie;
		118,806 en kirsch, rhum, etc.
Total . .	<u>1,488,685</u>	hectolitres d'alcool pur.

Nous avons là déjà des renseignements très utiles. Mes informations personnelles me permettent d'établir une autre répartition des alcools imposés, la voici, en chiffres ronds :

250,000	hectolitres	en emplois industriels.
250,000	—	dans les liqueurs sucrées.
250,000	—	dans les spiritueux dits apéritifs.
750,000	—	dans les eaux-de-vie et autres spiritueux dits digestifs.
Total . .	<u>1,500,000</u>	hectolitres.

M. ALGLAVE. — Vous contestez donc l'exactitude des chiffres fournis par l'Administration ?

M. HARTMANN. — Les chiffres indiqués par l'Administration des finances sont conformes aux constatations qu'elle a pu faire. Mais ces constatations ne peuvent être complètes : la Régie ne connaît que la division des quantités sortant des magasins des marchands en gros exercés ; les alcools qui ont pris une première forme chez ces marchands, sont en partie transformés ensuite chez les débitants et chez les particuliers. Puis, les déclarations de sortie de ces marchands entrepositaires, ne mentionnent pas toujours exactement la nature du produit ; elles portent sous la rubrique la plus courante : « Eaux-de-vie », toutes sortes de spiritueux. Enfin, la Régie n'obtient ces renseignements qu'en province, elle ne connaît pas l'emploi des 148,000 hectolitres d'alcool qui entrent dans Paris, c'est-à-dire du dixième de la quantité totale. Il en résulte que, sur les 965,000 hectolitres indiqués sous la dénomination : « Eaux-de-vie », il y a des alcools qui servent à la composition des liqueurs sucrées et des autres spiritueux.

J'ai obtenu ces évaluations en faisant une enquête sur plusieurs points de la France. J'ai pu ainsi suivre des quantités importantes d'alcools depuis la fabrique jusqu'au dernier emploi. Voici d'ailleurs l'ensemble des résultats que j'ai constatés sur une quantité de 54,929 hectolitres d'alcool pur :

9,952	hectolitres	utilisés dans diverses industries, en dehors des boissons.	18.12	p. 100
8,675	—	employés dans les liqueurs sucrées . . .	15.77	—
9,170	—	— les spiritueux apéritifs . .	16.59	—
27,132	—	— — digestifs . .	49.50	—
Total . .	<u>54,929</u>	hectolitres.	<u>100.00</u>	

C'est en appliquant ces proportions à la totalité des quantités imposées, et en arrondissant les chiffres, que j'ai établi la division que je viens de vous indiquer :

Il serait trop long de vous énumérer tous les renseignements partiels que j'ai recueillis, je les tiens à la disposition de M. Alglave et de tous les membres de la Société, qu'ils pourraient intéresser.

M. ALGLAVE. — Cependant l'administration connaît les quantités d'alcools qui passent chez les débitants, et ces quantités sont considérables.

M. HARTMANN. — J'estime que les débitants écoulent un million d'hectolitres d'alcool pur, dont 400,000 hectolitres dans leur vente en bouteilles et 600,000 hectolitres dans leur débit au petit verre.

Nous sommes donc loin des 15 milliards de petits verres de M. Stourm.

M. ALGLAVE. — Il n'y a eu que 153,000 hectolitres d'alcool pur dans les boissons que les particuliers ont reçues directement des marchands en gros.

M. HARTMANN. — Le chiffre de 152,834 hectolitres mentionné par l'administration des finances, n'est qu'un minimum. C'est la quantité qui a été envoyée des entrepôts aux particuliers avec accompagnement d'un *congé*. En outre, dans les villes rédimées, les particuliers, comme les débitants, ont reçu des alcools avec *acquit-à-caution*, la distinction entre eux n'a pu être établie dans ces villes. Il en est ainsi pour Paris, où particuliers et débitants sont sous le même régime fiscal. J'estime donc que ce chiffre de 153,000 hectolitres doit être augmenté et qu'en y ajoutant la quantité des alcools employés à des usages industriels autres que la composition des boissons, il n'a passé chez les débitants, en 1884, qu'un million d'hectolitres d'alcool. C'est déjà une quantité considérable.

Il importe beaucoup de préciser sur ce point : les 1,488,000 hectolitres d'alcools imposés en 1884 n'ont pas été tous consommés par petits verres. Les calculs de MM. Stourm et Alglave basés sur cette consommation intégrale en boisson de tous les alcools imposés au droit général de consommation, se trouvent ainsi exagérés.

En traitant les deux parties de la question de l'alcool qui, je crois, vous intéressent plus particulièrement : les causes de l'alcoolisme et les moyens de tirer un plus grand revenu fiscal de l'alcool, nous verrons les conséquences à tirer de cette division dans l'emploi des alcools, mais il est trop tard pour aborder ce point de vue particulier.

Avant de clore la séance, M. le Président fixe ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la séance du 17 novembre.

Compte rendu, par M. Foyot, du livre de M. Wührer sur la *Dette publique*. — Continuation de la discussion sur la question de l'alcool.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Ouvrages offerts à la Société.

- FRANCE. . . 1° *Statistique annuelle de la France* (1883), publiée par le Ministre du commerce et de l'industrie, Paris, I. N. 1886.
— 2° *Statistique minérale et des appareils à vapeur* (1884), publiée par le Ministre des travaux publics (1886).
— 3° *Statistique du tonnage des voies navigables* (1884). *Id.* (1886).

- FRANCE. . . 4° *Les Enfants assistés et la Protection du premier âge*. Rapport fait au préfet de la Creuse, par M. Pierre Fleury (Guéret, 1886).
— 5° *La Dobrudja*, par M. J.-J. Nacian (Paris, 1886).
— 6° *Revue générale de droit et de science politique*, par M. Basileco (Bucarest, 1886).
— 7° *Les Travaux du port de Rouen et du Havre* (avec deux annexes), par M. Vauthier.
- RUSSIE. . . 8° *Statistique agricole de la Russie* (Saint-Pétersbourg, 1886).
— 9° *Statistique du commerce extérieur*, *ibid.*
— 10° *Recensement des habitations du district d'Élisabethgrad* (1885).
- PRUSSE. . . 11° *Théorie et technique de la statistique*, par M. le professeur A. Meitzen (Berlin, 1886).
— 12° *Statistique de Prusse*, tome 77 (agriculture).
— 13° *Zeitschrift du Bureau royal de statistique de Prusse* (2^e semestre 1886).
- DANEMARK . 14° *La Marine marchande et la navigation du Danemark*, en 1885.
- SUISSE. . . 15° *Genève et le grand Saint-Bernard*, par M. Kammermann (Genève, 1886).
— 16° *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* (tome II, 1^{er} fascicule).
- MEXIQUE . . 17° *Documents sur le commerce intérieur et extérieur du Mexique* (1886).
- ÉTATS-UNIS. 18° *Rapport annuel de l'Institut smitshonien* (1884). Washington, 1885.
— 19° *Rapport du bureau d'éducation*, n° 5, 1885.
— 20° *Census des États-Unis* (suite), tomes XIV et XVI (les eaux et les mines).
- PAYS-BAS. . 21° *La Statistique officielle aux Pays-Bas*, par M. Beaujon.
— 22° *L'Institut statistique d'Amsterdam*, par Vissering.
— 23° *Annuaire statistique des Pays-Bas*, en français et hollandais (1885), 1^{re} livraison.
- BELGIQUE. . 24° *Annuaire statistique de la Belgique*, 16^e année (1885).
— 25° *Orthographe des noms des communes*, par M. Adriaens (Bruxelles, 1886).
- ITALIE . . . 26° *Statistique criminelle* (1873-1884).
— 27° *Statistique des caisses d'épargne* (1884).
— 28° *Statistique des taxes communales* (1881-1884).
— 29° *Le Service postal en Italie* (1884-1885).
— 30° *Relation statistique et médicale du recrutement de l'armée*, par M. le D^r Pecco.
— 31° *Actes de la commune d'enquête sur la révision du tarif des douanes* (fascicules 2 à 8).
— 32° *L'Administration des caisses ecclésiastiques* (1884-1885).

Journaux. — Revues. — Documents divers.